USESA
Eau Sud de l'Aisne

# DECISION DU PRESIDENT

## Acte N° 202682

**Objet : Révision sur véhicule de service Partner – DZ-889-WJ.**
Devis 1K27NK4AC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20260504, du 18 mai 2026 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des contrats et des marchés, des accords-cadres et des marchés subséquents d'un accord cadre d'un montant inférieur à 60 000 € hors taxes,

## DECIDE :

**Article 1 :**
D'effectuer une révision sur le véhicule de service Partner et d'accepter le devis remis par RIESTER Peugeot – 02400 Château-Thierry – selon le devis au montant **de 753,37 € HT soit 904,00 € TTC**.

**Article 2 :**
D'autoriser le Président à signer le devis et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

**Article 3 :**
La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

**Article 4 :**
Le Président du Syndicat et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé à la Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 09 octobre 2026

Le Président,

Hugues DAZARD

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE
U.S.E.S.A

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-250202371-20261009-202682-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/11/2026
Publication : 02/11/2026
Certifié par le Président